



**PRÉFET
DE LA
DORDOGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Périgueux, le 12 janvier 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

COVID 19 : L'état aux côtés des associations dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

La crise sanitaire sans précédent que connaît notre pays entraîne de fortes répercussions sur le plan social et économique. Les habitants des quartiers prioritaires de la ville (QPV) sont parmi les premiers touchés par la dégradation de la situation économique et sociale. Aussi plus que jamais, l'État se mobilise pour soutenir ces quartiers et les acteurs associatifs qui s'y déploient.

En 2020, l'Etat en Dordogne a mobilisé **une enveloppe totale de 538 171 €** soit une **augmentation de 45 % par rapport au montant des subventions allouées en 2019** au titre de la politique de la ville. Cette enveloppe a bénéficié, sur l'ensemble des 5 quartiers prioritaires du département à **64 structures**

Pour l'année 2020, dans le cadre de l'appel à projets « Contrat de ville », l'Etat a soutenu à hauteur de **370 000 €** les actions menées et co-construits avec les collectivités du département. Ces crédits permettent de financer les actions de proximité menées par les associations et les collectivités locales, dans les domaines du développement économique et de l'emploi, de la cohésion sociale, de l'amélioration du cadre de vie dans les quartiers.

Outre les mesures de droit commun des contrats de ville, les dispositifs « **Fonds exceptionnel pour la continuité associative** », « **Quartiers d'été** », « **Colos apprenantes** », « **Quartiers d'automne** » et le fonds d'urgence «**Quartiers solidaires**» ont constitué des leviers supplémentaires mobilisés par l'État en direction des acteurs intervenant dans les quartiers politique de la ville.

Les quartiers, comme le reste du territoire, ont notamment dû faire face au défi de l'enseignement à distance. Assurer la continuité éducative est encore plus complexe quand les familles ne disposent pas des outils informatiques ou se trouvent en difficulté pour accompagner la scolarité de leur enfant. Le **fonds exceptionnel pour la continuité associative** a, dès le mois d'avril 2020, permis l'achat de matériel informatique reconditionné et l'accompagnement des enfants et des parents par les centres sociaux de Coulounieix, de Périgueux et de Bergerac pour 11 520 €.

Une enveloppe exceptionnelle de 12 500 € a été mobilisée pour permettre l'organisation de « **colos apprenantes** » l'été dernier pour une trentaine d'enfants des quartiers prioritaires. Ces séjours ont associé renforcement des apprentissages et activités de loisirs autour de la culture, du sport et du développement durable. Elles ont offert la possibilité aux enfants et aux jeunes de renforcer leurs savoirs et compétences dans un cadre ludique et de préparer ainsi dans de bonnes conditions la rentrée 2020.

Durant cette période difficile, une offre d'activités culturelles, sportives et éducatives a également pu être déployée au bénéfice des habitants et plus particulièrement des jeunes, pour faire de la période estivale un moment à la fois récréatif et utile grâce à l'opération « **quartiers d'été** ».



S'agissant de la Dordogne, 70 325 € de crédits exceptionnels ont permis de financer 20 actions de 20 structures dont 17 associations de proximité.

La dynamique de cette opération s'est poursuivie avec le plan « **quartiers d'automne** » qui a permis à 14 structures de bénéficier de 31 330 € pour que les jeunes des quartiers puissent bénéficier d'activités à la fois pédagogiques et ludiques pendant les vacances de la Toussaint.

Enfin, un fonds exceptionnel d'urgence « **Quartiers solidaires** », inscrit dans la dynamique de France Relance, a été mis en place par le Gouvernement. Doté de 42 496 € pour la Dordogne, il vise à soutenir des actions de solidarité mises en œuvre par les associations, en priorité celles de grande proximité, dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville. Ce fonds est concentré sur 4 besoins que la crise sanitaire a davantage accrus : l'éducation et la fracture numérique, la santé et l'aide alimentaire, la formation et l'emploi, la culture. Une priorité a été donnée aux actions en faveur des femmes, dans tous les domaines, et notamment pour faciliter leur insertion professionnelle et leur accès aux pratiques sportives, culturelles et de loisirs.

Cette mobilisation constitue un effort sans précédent pour répondre aux besoins d'une situation extraordinaire. Elle illustre concrètement l'attachement et l'engagement de l'État à soutenir le réseau associatif, notamment dans les quartiers prioritaires de la ville, particulièrement exposés aux effets de la crise que nous vivons.

La liste des structures subventionnées au titre de l'année 2020 est disponible que le site internet de la préfecture : dordogne.gouv.fr